



Trauma auditif suite à un concert

Par **Charles**, le **16/05/2011** à **22:38**

Bonjour à tous!

Je réponds au prénom de Charles et viens ici vous poser quelques questions et trouver des réponses (ou tout du moins, j'espère, un début)

Version édulcorée; suite à un concert j'ai développé de l'hyperacousie. La question est donc : puis-je tenter une action en justice ?

Version détaillée je vous prie de bien vouloir excuser la longueur mais n'ayant que très peu de connaissances en droit je vais tenter de vous apporter des éléments, à mon sens, importants pour planter le décor. Désolé si je raconte un peu ma vie, j'ai pourtant essayé de trier les infos utiles. Alors voilà :

Je suis étudiant en production audiovisuelle à Paris, je me destine au cinéma et suis un grand amateur/consommateur de musique. J'ai pratiqué la batterie pendant plusieurs années. Et de 2006 jusqu'en 2010 j'assistais à un concert (voir plus) par an. Mais voilà tout a changé depuis le 8 Septembre 2009. J'assiste à un concert de mon groupe favoris depuis le lycée (Muse pour ne pas les citer ^^). J'avais déjà quelques concerts à mon actifs, celui-ci le premier en salle. La musique est forte, je me souviens bien avoir eu mal aux oreilles, mais bon qu'est-ce que vous voulez c'est mon groupe préféré, alors je reste. Le concert se termine, tout le monde est euphorique certes mais je me souviens parfaitement, et c'est la seule fois que cela m'est arrivé à la suite d'un concert (de quelques types que ce soit) j'ai entendu pendant au moins une heure comme des bulles qui éclatent et résonnent dans ma tête, jusqu'à avoir tout de même mal. Mais "ça va" pas de quoi aller aux urgences avais-je estimé à l'époque. Je me souviens avoir eu plus mal aux oreilles tout de même plus que les autres fois où j'ai pu revenir d'un endroit aux niveaux sonores élevés (boîtes de nuit, bar, soirées, gares, aéroports... et

évidemment cinéma).

Bref le temps passe, je retourne à quelques concerts (entre autre Muse ^^). J'écoute encore et toujours plus de musiques, tout le temps, toute la journée. Pas à un volume élevé mais j'en ai "besoin". Le temps passe. Me demandez pas comment mais à plusieurs reprises j'arrive à la conclusion "tiens c'est marrant j'ai l'impression d'entendre mieux que les autres, un rien me fait mal aux oreilles" ou "ouai je pense même avoir une audition meilleure que la moyenne"" (et comme ma mère était infirmière disons que j'ai l'habitude d'aller chez le médecin qu'à 39 - 39,5°C si vous voyez ce que je veux dire).

En tout cas j'en arrivai à "de toute façon je ne peux pas avoir de problèmes aux oreilles, et pire devenir sourd puisque que "j'entends mieux que les autres" "

Bref, le temps passe encore jusqu'à la semaine dernière où, j'ai eu une conversation avec une amie de mes parents dont le mari à des acouphènes. La discussion avait démarré sur le fait que la première fois j'avais eu mal aux oreilles au cinéma. Je commence à me renseigner sur le sujet, je vais sur <http://www.france-acouphenes.org/site/index.php> où je navigue jusqu'à une page qui m'a plus qu'interpelé ; je ne vais pas vous faire un copier-coller mais bref je développe de l'hyper-acousie : "L'hyperacousie se caractérise par une diminution du seuil de tolérance aux bruits d'intensité normale."

Et là tout devient d'une lucidité effrayante et je me rends compte d'un certain nombre de choses, (encore une fois je m'excuse si je vais trop dans le détails ou si je déballe ma vie) voilà un exemples des nombreux cas de figures au quotidien qui sont insupportables mais dont bizarrement je m'étais accoutumé sans y avoir fait attention mais dont aujourd'hui je comprends pourquoi je fait automatiquement et instinctivement une grimaces singeant la douleur, ou pire lorsque j'ai terriblement mal et dois trouver une solutions pour quitter l'endroit en question :

- la gare, le métro à l'approche (le pire un métro qui roule fenêtré ouverte qui passe sur une section qui grince horriblement),
- une soirée en boîte, les concerts, la batterie qui était une réelle passion pas juste un passe-temps (j'ai fait une croix dessus)
- l'entrechoquement des assiettes, des verres, ou le couteau qui dérape, la porte en métal qui claque
- un début de seuil de douleur vraiment dérangeant pourtant "tellement" bête; l'eau qui coule quand je fais la vaisselle, prendre une douche (encore une fois l'eau qui coule)
- le cri des enfants (parce que je fais du babysitting)
- là ou avant je mettais des boules quiès pour me protéger des ronflements de mon cher colocataire (2008) maintenant j'hésite à le faire parce que l'isolement des boules de protections me rend encore plus clair mes acouphènes (déjà horrible la nuit)
- et là ou ça à clairement dépassé les bornes au cinéma (pendant la séance de "Rio" donc début Mai 2011, dans une salle que je fréquente depuis 2008 et où avant je n'avais jamais mal aux oreilles!). Le cinéma! le dernier bastion de ce qui me passionne!

Bref la plus horrible douche froide de ma vie, j'ai compris pourquoi j'écoutais de plus de en plus de musique (c'est apparemment un besoin instinctif chez les personnes atteintes d'acouphènes d'avoir une ambiance sonore disons active pour dissimuler le sifflement).

DONC, j'en viens au fait de pourquoi je viens demander de l'aide ou en tout cas qu'on m'éclaire un peu sur le sujet. Est-il possible d'intenter une action en justice envers l'un des responsables de ce que je pense pouvoir qualifier d'atteintes à ma santé (je ne sais pas si c'est le terme requis) ? Si oui contre qui, le tourneur, la salle? Si non est-il possible de faire quelques choses pou qu'on fasse quelques choses contre ces pratiques de mettre le son

beaucoup trop FORT! j'ai dernièrement sermoné mon jeune frère qui pense aller à un concert comme l'aurait fait un quinquagénaire (avec tout le respect que j'ai pour eux^^)!

Bref trêves de plaisanteries. Voici mon "problème". Dans tous les cas je vais aller voir un médecin incessamment sous peu. Et peut-être contacter franceacouphène. Mais je souhaitai faire les choses dans l'ordre et savoir si j'espérai pour quelques choses ou si au contraire une action ne pourrait être menée ou pire si elle ne servirait à rien. Dans tous les cas merci à ceux qui auront eu le courage et la pugnacité pour lire toutes ces lignes. Également à ceux qui pourrait essayer de m'aider, j'ai déjà perdu la possibilité de retourner en concert (ou alors j'irai à mes risques et périls), j'ai fait une croix sur ma pauvre batterie pas questions de faire une croix sur la salle de cinéma! ou en tout cas pas sans combattre.

Merci

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **01:51**

Il vous faudra prouver la responsabilité d'autrui, donc expertise et avocat

Par **Tisuisse**, le **17/05/2011** à **08:36**

Bonjour,

La responsabilité, si responsabilité il y a, sera à partager entre le groupe de musique qui ne règle pas le volume sonore en fonction de l'acoustique de la salle, l'organisateur de ces concerts qui n'exigent pas un volume sonore plus adaptés, et vous car, ayant déjà assisté à d'autres concerts de ce type, n'étiez pas obligé d'assister à celui-là.

A mon humble avis, comme dit précédemment, il faudra des expertises, donc avocats, pour mettre en cause les groupes et les organisateurs des concerts. Vous n'êtes malheureusement pas de seul dans votre cas et nous voyons arriver, depuis une bonne trentaine d'année, des générations de gens souffrant de surdité ou de problèmes d'acouphènes suite à des séances trop prolongées, et de façon régulière, dans les discothèques et autres lieux de bal rock...

Par **Charles**, le **17/05/2011** à **10:53**

Merci pour vos 2 réponses aussi rapide.

Pardon de poser une question aussi stupide mais lorsque que vous dites *expert* vous parler d'une personne du corps médical attestant des dégâts auditifs ou bien quelqu'un à même de prouver que la musique était trop fort à tel moment ?

A moins que ce ne soit autre chose.

Pour vous donner un ordre d'idée, peu après le concert (au théâtre du Châtelet) des bloggeurs avaient reporté que du plâtre provenant du plafond tombait pendant le concert = vibrations élevés.

Enfin, une question encore plus bête mais où dois-je m'adresser?

merci énormément, j'avance à grand pas dans mon problème!

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **11:57**

Expert, ce sont des spécialistes dans un domaine et inscrit à la liste des experts de la Cour d'Appel.

Comment pourrez-vous prouver que la musique était trop forte à des concerts passés (donc impossible de faire constater par huissier les décibels) ?

C'est une longue bataille judiciaire, d'abord d'experts. Qui dit que vous ne mettez pas votre radio à fond en voiture ? Que vous n'utilisez pas un baladeur ? Que vous n'allez pas à d'autres concerts ?

Par **Charles**, le **17/05/2011** à **12:06**

Certes... pourtant je sais très bien que c'est après cet évènement précis que j'ai si mal aux oreilles.

Enfin, je vois ce que vous voulez dire. Le problème est loin d'être réglé. merci

Par **Charles**, le **17/05/2011** à **12:33**

mais j'ai toujours porté des protections auditives (après cet évènement) lors des quelques concerts postérieurs.